

Décret

Générale

colonial

Décret n° 71-76 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Empire d'Ethiopie relatif au transport aérien, avec une annexe, signé à Addis-Abeba le 2 septembre 1970 (JORF.du 29-1-1971, p. 959)

n° 71-76

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 janvier 1971

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1971

Date du numéro
10 février 1971

VISAS

le president de la republique , sur le rapport du premier ministre et du ministre des affaires etrangeres.

Vules article 52 à 55 de la constitution

Vule decret n°53-192 du 14 mars 1953 relatif à la ratification et à la verification des engagement internationaux soucrits par le france.

TEXTE INTÉGRAL

ART1

L'accord entre le Gouvernement de la République la francaise et le gouvernement de l'empire d'ethiopie relatif du transport aerien avec une anne signe à addis-abeba le 10 septembre 1970,sera publie au journal officiel de la republique francaise.

Art2. le premier ministre et le ministre des affaires etrangere sont charge de l'application du present decret.